

# BLANCHE ÉMILE

DES HOMICIDES  
COMMIS PAR  
LES ALIÉNÉS

Émile Blanche

**Des homicides commis par les aliénés**

«Public Domain»

**Blanche É.**

Des homicides commis par les aliénés / É. Blanche — «Public Domain»,

## Содержание

DÉLIRE DE PERSÉCUTION. – ILLUSIONS DES SENS. – TENTATIVE DE MEURTRE SUR UN ECCLÉSIASTIQUE. – IRRESPONSABILITÉ	8
DÉLIRE DE PERSÉCUTION. – HALLUCINATIONS. – ILLUSIONS DES SENS. – ACCÈS D'AGITATION MANIAQUE AIGUË. – GUÉRISON DE L'ACCÈS MANIAQUE. – PERSISTANCE DE CONCEPTIONS DÉLIRANTES ET DES HALLUCINATIONS. – MÉGALOMANIE. – MEURTRE. – IRRESPONSABILITÉ	17
DÉBILITÉ INTELLECTUELLE CONGÉNITALE. – DÉLIRE DE PERSÉCUTION. – ILLUSIONS DES SENS. – IDÉES DE SUICIDE. – ACCÈS D'EMPORTEMENT. – MEURTRE. – IRRESPONSABILITÉ	21
Конец ознакомительного фрагмента.	26

## Emile Blanche

# Des homicides commis par les aliénés

Lorsqu'il s'agit de juger un criminel, la première pensée qui vient à l'esprit, c'est que la gravité du crime qu'il a commis doit correspondre au degré de sa dépravation morale.

Lorsqu'un aliéné commet un attentat, le premier sentiment est également que le délire doit être conforme et proportionné à la violence de l'acte.

Dans le premier cas, cette impression sommaire n'est pas toujours justifiée par l'étude ultérieure des mobiles auxquels le coupable a cédé; dans le second, elle est absolument contraire à l'observation des faits, et la gravité de l'attentat commis par l'aliéné est le plus souvent en proportion inverse de l'étendue du trouble intellectuel dont il est atteint.

Le mémoire que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie a pour objet d'indiquer les rapports des actes accomplis par les aliénés, et qui chez un homme responsable s'appellent des crimes, avec les formes d'aliénation dans le cours desquelles ces actes sont survenus.

C'est un chapitre détaché de l'histoire des Folies dangereuses. Pour rendre l'exposé plus simple et plus clair, il ne sera question ici que des aliénés qui tuent, mais ces considérations pourraient s'appliquer aussi aux fous qui incendient et à ceux qui volent.

Si on admet l'existence d'une monomanie homicide, la question devient relativement facile à étudier. Les impulsions délirantes sont continues, elles concordent avec les conceptions qui semblent les avoir inspirées. Le médecin averti a l'attention éveillée, et le jour où le malade passe de l'idée à l'acte, le seul étonnement qu'il soit en droit d'éprouver, c'est que l'attentat se soit fait attendre si longtemps.

Si au contraire l'homicide, au lieu d'appartenir exclusivement à une espèce, peut être accompli par des aliénés représentant des types variés de la maladie, si la violence peut éclater à l'improviste ou être préparée par de longues hésitations, si elle résulte aussi bien de la mélancolie anxieuse et sombre que de l'excitation maniaque, il importe de rechercher comment et à quelles conditions ces états dissemblables peuvent aboutir à la même conséquence.

Il m'a paru que le meilleur mode d'investigation était de passer en revue les formes d'aliénation où l'homicide se produit le plus souvent; j'espère démontrer ainsi que des malades différents les uns des autres pour le médecin qui se borne à constater les idées délirantes prédominantes, peuvent offrir des analogies saisissantes à l'observateur qui pénètre plus avant dans l'analyse de la maladie.

Le délire de persécution est certainement celui où la tendance à l'homicide semble le plus logiquement commandée; l'aliéné est sous le coup d'une pression irritante ou terrible; ses ennemis l'obsèdent, sans qu'il ait fourni le plus léger prétexte à leur hostilité, ils s'acharnent contre lui, le calomnient, le menacent, l'empêchent de jouir de la vie, s'il est riche, de gagner son pain, s'il est pauvre; ses nuits sont troublées par les propos injurieux des voisins, ses journées s'écoulent dans les mêmes angoisses; tous les moyens sont bons à ses persécuteurs qui disposent de ressources mystérieuses, qui, non contents de le perdre au dehors, pénètrent jusque dans l'intimité de sa pensée, le forcent à vouloir ce qu'il ne voudrait pas, et ne lui accordent pas une heure de répit.

En pareil cas, il semble que le meurtre s'excuse par les droits de la légitime défense, et il n'est pas un de nous qui, se représentant par la pensée une situation si douloureuse, ne se demande s'il ne se délivrerait pas à tout prix d'une telle angoisse.

Et cependant, ce n'est pas parmi les persécutés que se rencontrent le plus grand nombre d'aliénés homicides. Pourquoi? C'est parce qu'avant de subir l'entraînement qui détermine les attentats contre les personnes, il faut qu'il intervienne un élément nouveau. Les persécutés inertes, résignés à leur sort, n'ont pas l'énergie de commencer la lutte; c'est souvent en souriant qu'ils racontent leurs infortunes auxquelles ils échappent par la fuite, si même ils essaient de s'y soustraire.

On trouve à côté, et comme types tout différents, des malades atteints du même délire de persécution, mais sujets à des exaltations critiques. Calmes habituellement, ils s'excitent, sans autre cause qu'une modification cérébrale dont ils n'ont pas conscience. Ces attaques se répètent plus ou moins, avec des durées variables et surtout des intensités inégales.

Quand la crise est peu accentuée, elle se traduit par un besoin de mouvement ou par une anxiété vague; plus elle augmente, plus elle devient menaçante; si une circonstance quelconque l'arrête dans son évolution, les aliénés ne sont qu'inquiétants, ils restent inoffensifs; mais si la crise atteint son paroxysme, ils vont jusqu'à l'acte, et se vengent ou se préservent d'un danger imaginaire en frappant celui qu'ils supposent être l'auteur de leurs maux. Chez les uns, la crise se manifeste sous une forme visible, traduite par les gestes et les paroles; chez les autres, elle se dissimule sous une agitation latente qui couve sans éclater. Quel que soit le mode d'expression, le fond est le même. L'excitation cérébrale éteinte, les malades rentrent dans la passivité et cessent d'être dangereux, jusqu'au retour, souvent possible à prévoir, de commotions semblables. L'homicide est provoqué par une impulsion soudaine en apparence, mais préparée en réalité, par l'accroissement des phénomènes d'irritation encéphalique, et destinée à s'effacer si l'occasion a fait défaut, ou si le calme est revenu.

Les alcooliques, et ils sont presque tous, à de certains moments et à des degrés divers, des persécutés, fournissent l'exemple le plus complet de ces ébranlements critiques; eux aussi sont tourmentés par des ennemis; au lieu de les entendre, ils les voient; on ne se contente pas de les obséder, on en veut à leur vie. Toujours agités, ils le deviennent à l'excès sous l'influence d'un progrès de l'intoxication; intermittente, nocturne ou diurne, et d'autant plus marqué qu'il se continue le jour et la nuit.

La maladie procède là, et c'est sa loi pathologique, par accès de courte durée en général; l'homicide est une des conséquences ordinaires et faciles à prévoir de cette marche du mal; tout le monde sait comment il s'accomplit; l'alcoolique, errant, incertain de sa direction matérielle et morale, torturé par des hallucinations terrifiantes, frappe à la manière des bêtes fauves quand la peur les envahit.

Il existe incontestablement des persécutés non intoxiqués qui ont par intervalles des affinités avec les alcoolisés persécutés. L'hallucination de la vue se mêle chez eux avec celle de l'ouïe, parfois elle la domine, donnant ainsi la preuve d'une excitation cérébrale plus vive. Sous la pression de cette poussée congestive, ils se transforment, et franchissent l'intervalle de la passivité à l'activité et par conséquent de la pensée à l'acte.

Quand on cherche à quel degré un malade peut être dangereux, on doit l'étudier au point de vue tout spécial de ces crises si mobiles, d'aspect si varié, mais pourtant possibles à reconnaître lorsqu'on s'y applique attentivement.

Les épileptiques que tant de symptômes analogues rapprochent des alcooliques, en dehors de l'attaque, les épileptiques deviennent souvent des meurtriers. L'analyse des troubles cérébraux par lesquels ils passent fournit les mêmes données, sans qu'on soit autorisé à dire que l'impulsion obéit à des règles précises.

Quelques exemples tirés surtout de l'étude des faits judiciaires permettent de signaler les procédés les plus habituels par lesquels l'homicide est accompli.

Dans une première catégorie, on peut ranger les épileptiques impulsifs qui, l'oeil ardent, le visage en feu, la vue troublée, à peine assez conscients de leurs actes pour les mener à fin, se précipitent sur le passant inconnu, le couteau, le marteau ou le bâton à la main, et le tuent, si le hasard ne permet pas qu'il échappe à cet assaut inattendu.

À une seconde classe appartiendraient les épileptiques à crise non convulsive, latente, prolongée, qui épient et semblent combiner leur agression, mais qui, en réalité, ne sont pas encore arrivés au point où, selon l'expression de M. le professeur Lasègue, ils seront mûrs pour la violence; ce sont ceux qu'on voit se promener pendant des heures avant d'agir, à l'aspect étrange plutôt qu'effrayant, et doublement dangereux parce qu'ils sont demi-maîtres d'eux-mêmes.

Dans une troisième division se placent les épileptiques à petit mal, chez lesquels, en dehors des attaques éclamptiques, il s'est produit une perversion mentale durable. Ceux-ci, les plus redoutables de tous, agissent en vertu d'une délibération poursuivie, patiente, et ne faisant explosion que si l'état congestif du cerveau, manifesté par ses signes habituels, a acquis une intensité suffisante pour déterminer la violence terminale.

C'est également à un entraînement devenu irrésistible que cèdent certains aliénés suicides qui tuent pour être tués; ils ont souvent fait sur eux-mêmes de nombreuses tentatives qui ont plus ou moins approché du but; enfin arrive le moment où l'impulsion est plus forte que leur résistance, et ils commettent un meurtre. Il n'y a pas à tenir compte des mobiles qu'ils allèguent après coup pour expliquer leur acte; en réalité, ils ont obéi à une impulsion produite par une surexcitation cérébrale momentanément plus intense et dont ils n'ont pas eu conscience.

Dans d'autres conditions pathologiques, un homme, sous le coup d'une lésion cérébrale chronique, est sujet à des exacerbations plus ou moins passagères et qui rentrent dans les conditions aiguës de l'épilepsie et de l'alcoolisme.

En fait, il n'est ni un buveur, ni un comitial, mais dût-il, dans ses intervalles réputés lucides, n'avoir jamais énoncé une conception délirante, le jour où l'accès aigu ou subaigu se produit, il se développe en lui une aptitude transitoire aux plus terribles attentats.

Les malades de cette espèce ne sont pas rares, et ce sont eux qui créent les plus grandes difficultés aux médecins consultés par la justice. Pour comprendre la marche et la nature de leur maladie, pour oser les exonérer d'une responsabilité qui semblerait si justifiée, il faut se représenter l'évolution des impulsions homicides dans les cas où l'aliénation remplit les intervalles qui séparent les crises; on voit alors que les symptômes sont les mêmes, et que l'état continu, uniforme, du trouble mental, occupant une place restreinte, n'a qu'une valeur secondaire.

Quelques observations choisies parmi les faits les plus intéressants qu'il m'a été donné d'observer pendant ma longue carrière de médecin d'aliénés et de médecin légiste prouvent qu'il ne s'agit pas d'une visée plus ou moins ingénieuse de l'esprit. Ces faits, classés dans l'ordre que je viens de suivre, serviront de pièces à l'appui et d'arguments à la démonstration.

J'aurais craint d'abuser de la bienveillante attention de l'Académie en rapportant ici ces observations, et je me suis borné à donner les conclusions auxquelles elles conduisent.

En résumé, il n'existe pas de forme spéciale d'aliénation mentale qui doive porter le nom de Monomanie homicide.

L'homicide peut être commis par des aliénés atteints d'affections mentales diverses, à la condition que les malades soient sujets à des crises d'excitation dite congestive assez intenses pour qu'ils n'en restent pas à la pensée et qu'ils en viennent à l'acte.

Ces crises, d'intensité et de durées variables, s'accusent par des signes qui doivent éveiller la défiance. Lors même qu'elles se dissiperaient sans avoir abouti à un meurtre ou à des violences graves, le devoir du médecin est de se tenir sur ses gardes.

L'alcoolisme et l'épilepsie représentent les maladies à perversions mentales dans lesquelles on observe le plus communément l'invasion de ces crises portées à leur plus grande puissance; ce sont aussi les espèces où on voit le plus souvent survenir les homicides; le délire de persécution et la monomanie suicide en offrent également des exemples assez fréquents.

Enfin, des malades atteints d'affections cérébrales congénitales ou acquises, caractérisées d'abord par des accidents physiques et plus tard par des troubles plus ou moins vagues du caractère ou de l'intelligence, peuvent être disposés à subir des crises d'excitation, et à commettre, sous cette influence passagère, des meurtres ou des actes de violence en désaccord avec leur état pathologique pendant les longues intermissions qui séparent les crises.

## **DÉLIRE DE PERSÉCUTION. – ILLUSIONS DES SENS. – TENTATIVE DE MEURTRE SUR UN ECCLÉSIASTIQUE. – IRRESPONSABILITÉ**

Nous soussignés, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, commis le 13 septembre 1871, par une Ordonnance de M. Blain des Cormiers, juge d'instruction près le Tribunal de première instance du département de la Seine, à l'effet de constater l'état mental de la nommée C... (Anne-Joséphine), inculpée d'avoir, à Paris, le 6 août 1871, commis une tentative d'assassinat sur la personne de M. l'abbé B...; après avoir prêté serment, consulté les pièces du dossier, recueilli tous les renseignements de nature à nous éclairer, et visité la prévenue à différentes reprises, avons consigné, dans le présent Rapport, les résultats de notre examen:

La fille C... est née en Belgique; âgée d'environ 48 ans, elle est douée d'une constitution robuste; une surdité assez prononcée est la seule infirmité dont elle soit atteinte. Si l'on s'en rapporte aux renseignements qu'elle donne sur ses antécédents, il n'y aurait pas eu d'aliénés dans sa famille; son père est mort à 80 ans; sa mère a succombé à la suite d'un accouchement.

Les antécédents tels que le dossier nous les fait connaître sont les suivants. La fille C... a été condamnée pour vol en 1855, à cinq ans de prison. À l'expiration de sa peine, elle est revenue à Paris, et, depuis cette époque, plus particulièrement dans ces dernières années, elle a mené une existence tourmentée, sur laquelle elle nous donne des renseignements précis. Les détails dans lesquels elle est entrée nous ont paru d'une très-grande importance dans l'appréciation de son état mental. Nous les exposerons tels qu'ils se sont présentés dans le long et minutieux examen auquel nous avons soumis la fille C... Ses réponses que nous reproduirons textuellement, pour ne rien leur enlever de leur caractère de sincérité absolue, sont conformes à celles qui ont été consignées dans ses différents interrogatoires; toutefois, elles traduisent d'une manière plus complète, plus fidèle, les préoccupations, les conceptions délirantes de la fille C...

D. Depuis quand êtes-vous ici?

R. Il y a un mois à peu près.

D. Pourquoi vous y a-t-on amenée?

R. J'ai été arrêtée parce que j'avais tiré deux coups de revolver sur le curé de Montmartre pendant la grand'messe.

D. Que vous avait-il fait?

R. Messieurs, je vais vous dire; j'ai eu un malheur pendant que j'étais domestique chez M. L... j'ai volé de l'argent dans son bureau, et j'ai été condamnée à cinq ans de prison.

Quand je suis sortie de prison, j'avais pris de bonnes résolutions de travailler; j'ai eu la bêtise de me mettre dans la religion, et ma cause a été divulguée; ce sont les prêtres qui ont fait cela par intérêt; alors tout le monde a su que j'avais volé.

D. Comment vous êtes-vous aperçue de cela?

R. Ce n'était pas difficile; en chaire c'était de moi qu'on parlait.

D. Est-ce que vous avez entendu le prédicateur vous désigner par votre nom?

R. Non; quand il parlait de moi, il le mettait au masculin, ainsi il disait les mots: forçat, galérien, en me montrant, et un jour il me dit entre les dents: «Vous en avez assez.» Il y a eu un missionnaire, l'abbé M... qui est venu prêcher à Montmartre; c'est le premier sermon où l'on s'est occupé de moi. Il a parlé de «l'or de Carthage», c'était pour moi qu'il disait cela, et comme une autre fois le curé, dans un sermon, a dit: «Qu'on se trompait, si l'on croyait que ceux qui volaient se corrigeaient tout à coup, qu'il leur fallait longtemps pour se corriger,» j'ai cru que c'était lui qui avait divulgué ma cause et qui avait dit à l'abbé M... de faire son sermon sur moi.

D. Qu'est-ce que cela signifiait pour vous *l'or de Carthage*?

R. Cela signifiait que j'étais une voleuse, car on dit que les Carthaginois étaient des voleurs,

D. Est-ce qu'on vous accusait aussi en dehors de l'église?

R. Je crois bien, Messieurs, c'était la même chose à l'atelier. Je travaillais à la maison G... Dans le commencement, cela allait bien; les contre-maîtres étaient bons pour moi d'abord; on me donnait de l'ouvrage, et puis au bout de quelques jours on m'en refusait par taquinerie. Quand j'arrivais à l'atelier, c'était comme un enfer; j'ai été bien malheureuse; pourtant le courage ne me manquait pas, mais quand on est résolu à bien faire, c'est un martyr d'endurer ce que j'ai enduré. Chaque fois que j'y allais, il y avait *des huées, des gestes*.

D. Depuis quand?

R. C'est depuis que le curé est arrivé en 1867. Il voulait m'avoir.

D. Pourquoi voulait-il vous avoir?

R. Par intérêt. J'avais à peu près 1,200 francs d'économies; j'ai eu des difficultés avec un vicaire à ce sujet-là; c'est de là que tout cela vient.

D. Monsieur le curé de Montmartre passe pour un excellent homme?

R. Oui, il passe pour un très-brave homme, mais il est *pétri de perfidie* à mon endroit; c'est *une surfine canaille*.

D. Qu'est-ce qui vous a donné la preuve qu'il s'occupait de vous?

R. Une fois, sur les buttes, je le rencontre; je le traite de lâche, de prêtre indigne. Il me dit: «Nous allons vous faire chaisière.» C'était certainement à moi qu'il s'adressait.

D. Est-ce que M. le Curé vous a toujours donné sujet de vous plaindre de lui?

R. Non, il y a eu un temps où il avait encore des égards pour moi; mais un dimanche, je me suis aperçue que les élèves d'un pensionnat qui étaient à côté de moi à l'église se retournaient pour me regarder pendant le sermon, elles avaient *l'air de me dire*: «C'est pour vous qu'on parle, vous faites trop de toilette.» Après, elles m'ont laissée tranquille. Elles avaient *l'air de dire*: «Puisqu'il ne faut pas la regarder, laissons-la.»

D. Qu'est-ce qui a fait changer M. le curé?

R. Je crois que ce sont les marguilliers, le personnel rapace. Tous se sont mêlés de me faire de petites taquineries. Ainsi, le gardien du Calvaire avait dressé son chien à courir après moi quand je passais. La chaisière disait au donneur d'eau bénite, d'une voix forte: «Huez la donc.»

D. Comment vous, qui êtes un peu sourde, entendez-vous si bien ce que l'on dit de vous?

R. On peut facilement distinguer. Les personnes qui sont sourdes, quand elles regardent ceux qui parlent, comprennent facilement au mouvement des lèvres.

D. Alors vous pensez que c'était le personnel de l'église qui avait indisposé le curé contre vous?

R. Le gardien du Calvaire surtout. Les vicaires aussi. Il y en avait un, l'abbé J... qui *me huait, me conspuait dans l'église*. Plus il y avait de monde, moins il se gênait; en passant à côté de moi, il faisait: «Pschitt!» en signe de mépris. Un autre vicaire encore davantage. Il venait se mettre à côté de moi, et il faisait le signe de cracher. Je me suis plainte du donneur d'eau bénite à l'ambassadeur belge. Il a été conduit trois fois au violon, et, comme il continuait, on a employé quelqu'un d'en haut pour le surveiller; il a disparu pendant une journée, et quand il est revenu, il était encore plus acharné.

D. Comment en êtes-vous venue à la résolution de tuer M. le curé?

R. Je ne voulais pas le tuer, je voulais seulement le blesser, je voulais tirer dans les fesses, parce que j'ai entendu dire que dans les chairs ce n'est pas mortel. Je savais qu'on m'arrêterait, que je passerais aux assises, parce qu'il y aurait eu des journaux, et que j'aurais pu faire connaître que si j'étais venue une seconde fois en prison, c'était leur faute, aux curés. Je voulais qu'on voie bien clairement que c'est l'argent qui les fait agir.

D. Vous rappelez-vous à quelle époque vous avez conçu le projet de tirer sur M. le curé?

R. Il y a déjà quelque temps, mais je lui avais pardonné parce qu'il avait très-bien soigné son vieux père. Je lui ai écrit à ce sujet là.

D. Combien de temps avant cette tentative avez-vous acheté votre revolver?

R. En 1860, c'était pour me défendre des attaques d'un voisin qui ne me laissait pas une minute de repos.

Il avait ameuté tout le quartier contre moi. Je n'osais plus sortir de chez moi. On me traitait de voleuse, toujours à cause des prêtres qui avaient divulgué ma cause.

J'ai quitté Paris, je me suis trouvée à Reischoffen, dans les ambulances, puis j'ai été à Marseille; enfin, je suis revenue à Paris le 23 juillet dernier. J'avais écrit à l'ambassade belge que je donnais au curé de Montmartre jusqu'au 1er août pour me rendre justice et me donner la place de chaisière pour m'indemniser.

Le lundi, 6 août, je voulais tirer sur lui aux vêpres, pas à la grand'messe, pour ne pas faire de scandale. Voilà que le dimanche, le curé a fait la quête; je savais bien que ce n'était pas à lui de la faire; il l'a faite par taquinerie; il est passé devant moi, sans me présenter la bourse, il a fait exprès d'aller causer avec des dames qui étaient à côté de moi. Alors moi, exaspérée, j'ai pris mon revolver sous mon caraco, j'ai déchargé mon coup sur lui. J'ai été très-agitée parce que ce n'était pas le moment que j'avais choisi; si j'avais eu le temps de me préparer, j'aurais été plus calme.

D. Que s'est-il passé ensuite?

R. Après, je n'ai pas dit une parole, je me recueillais, j'étais convaincue qu'ils allaient me tuer.

D. Qui «ils»?

R. Le suisse, le bedeau, qui s'étaient précipités sur moi.

D. Regrettez-vous ce que vous avez fait; êtes-vous inquiète de ce qui peut vous arriver?

R. Non, je ne suis pas inquiète.

D. Vous nous disiez que vous aviez fait quelques économies, vous reste-t-il encore un peu d'argent?

R. J'ai tout dépensé. Quand je suis allée à Marseille, j'avais acheté une petite voiture et de la mercerie pour vendre dans les rues; c'était la même chose qu'à Paris; j'ai vu des personnes dans la banlieue qui chuchotaient et disaient: «Il ne faut rien lui acheter.» J'ai vu que cela venait encore des prêtres. J'ai écrit au curé pour le supplier de ne pas me montrer au doigt, il n'en a pas tenu compte.

Je lui prédisais malheur, il a continué.

Quand je suis revenue, c'était encore pire qu'avant. Ainsi, quand j'allais faire mon heure d'adoration, il le savait, et venait tout exprès dans l'église pour me narguer. Je suis certaine qu'il avait divulgué ma cause partout. Ainsi, à Lyon, en venant par le chemin de fer, j'ai très-bien vu deux jeunes gens, sur le quai de la Gare, qui ont chuchoté en me regardant, je me suis dit tout de suite: «Me voilà encore reconnue.» Maintenant, je suis dépouillée, je n'ai plus rien, et je ne peux plus trouver de travail nulle part.

D'abord on me reçoit, puis deux ou trois jours après on me refuse.

C'est toujours la même chose.

D. Vous nous avez parlé de votre condamnation, avez-vous été prise sur le fait?

R. Non, Monsieur, ce n'est que quelque temps après. J'avais pu m'en aller en Belgique où j'ai un frère officier.

Il est un peu fier, il ne m'a pas bien reçue.

Je suis revenue à Paris, et l'idée m'est venue d'acheter des vêtements d'homme, puis de repartir pour la Belgique, habillée en homme. Je voulais aller dans le café où il va d'habitude, je l'aurais provoqué en lui jetant un verre de bière à la figure. Mais il y avait des agents à la gare, ils ont regardé dans mon paquet que j'avais laissé un moment, il y avait des vêtements de femme; quand je suis venue pour le prendre, ils m'ont arrêtée, c'est comme cela que j'ai été reconnue et passée en jugement.

D. Pourquoi ne pas garder vos vêtements de femme pour aller jeter un verre de bière à la figure de votre frère?

R. C'est que je ne voulais pas que dans le café on me prît pour sa maîtresse.

D. Avez-vous eu quelque liaison dans votre vie?

R. Jamais, Messieurs, je n'ai eu de rapports avec un homme; je n'ai jamais aimé personne. On me faisait rougir rien qu'en me parlant mariage. Ce n'était pas dans mes idées.

D. Vous nous dites que le curé avait indisposé tout le voisinage contre vous par ses révélations; vous poursuivait-on jusque dans votre chambre?

R. Pas directement, mais ils cherchaient à savoir ce que je faisais chez moi.

Ils montaient sur la tour Solférino pour plonger dans ma chambre.

Ils se mêlaient de tout. Je ne pouvais pas sortir sans qu'ils soient à me guetter.

Un soir, je rentrais avec un journal à la main; l'abbé M... passe à côté de moi, et il dit: «Voilà-t-il pas qu'elle va lire le journal, maintenant,» et il fait un geste de mépris. J'ai eu envie de lui dire: «Est-ce que je ne l'ai pas payé?» Mais je me suis retenue pour ne pas faire de discussion dans la rue. Je sais bien ce qu'ils veulent à présent. Ils vont faire tout ce qu'ils pourront pour prouver que j'ai eu un accès de

fièvre chaude. Le directeur et les soeurs d'ici sont d'accord avec eux. Quand ils ont su que vous étiez venus me voir, ils ont dit: Il faut lui fermer la bouche.

Le directeur a voulu m'interroger, j'ai refusé de répondre. Je les tiens. Ah! J'ai supplié le curé à mains jointes de ne pas me faire connaître, il n'en a pas tenu compte. Je ne prierai plus maintenant. Il faut que l'on sache tout.

D. Avez-vous entendu des personnes parler de vous quand vous étiez seule dans votre chambre?

R. Non, il n'y a que les voisins qui me taquinaient, qui me guettaient, et qui faisaient des saletés devant ma porte, mais ils ne me parlaient pas.

Ma chambre donnait sur le cimetière; j'ai vu le gardien du Calvaire qui dressait son vieux chien à aboyer après moi. Il en avait un plus jeune qui a disparu, après que je me suis plainte au commissaire de police et à l'ambassadeur belge. Cette fois là, il s'est aperçu que je le surveillais; alors il s'est faufilé le long de la muraille comme quelqu'un qui se cache, et je ne l'ai plus vu.

D. Alors, vous voyiez les personnes qui s'occupaient de vous?

R. Messieurs, c'était bien facile. Depuis qu'il y a eu du bruit sur mon compte, je suis certaine que je ne faisais pas un pas sans être suivie.

J'avais cessé de me confesser au curé de Montmartre, et j'allais à confesse, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Le curé voulait savoir où j'allais, il aurait voulu que je vienne à la paroisse, moi, je m'y refusais. Ils m'ont fait suivre pendant deux bonnes années au moins; j'ai tout fait pour les dépister, je les retrouvais toujours; ils étaient acharnés après moi.

D. Quelles espèces de gens étaient-ce?

R. J'ai bien fait attention. Il y avait surtout un homme gros, et le gardien du Calvaire. Un jour, je descendais de chez moi, je m'aperçois qu'ils me suivent: je me dis, je vais les tromper. Je descends jusqu'aux halles, je passe à travers les voitures, je me sauve jusque dans le faubourg Saint-Germain. J'entre dans une église, je ne sais plus laquelle. Il y avait un prêtre au confessionnal, avec une pénitente d'un côté, je me mets de l'autre côté, J'attends dix minutes, et le prêtre m'entend. Quand je sors de l'église, le gros homme était là, il avait l'air très-contrarié. Alors je voulus m'amuser à leurs dépens; je ne sortais plus qu'avec une grosse Bible sous mon bras.

Ils disaient: la voilà encore, elle va se confesser, suivons-la. Un jour, j'ai descendu les buttes en courant. En bas, je me retourne, je revois encore le même homme, il était très-essoufflé et paraissait très-contrarié. Je l'ai pris pour un inspecteur des moeurs. J'ai écrit cela à l'ambassadeur belge.

D. Comment viviez-vous?

R. Très-simplement. On disait que je faisais trop de toilette; j'achetais de bonnes choses pour que cela dure plus longtemps, voilà tout.

D. Comment vous nourrissiez-vous?

R. Je préparais mes aliments moi-même. Je suis très-sobre, je ne bois presque pas de vin. Je suis sûre que je n'en bois pas 20 litres par an. Je préfère le café, j'en prenais pas mal; quelquefois cela me portait un peu sur les nerfs.

D. Depuis que vous êtes ici, êtes vous plus tranquille, a-t-on cessé de vous tourmenter?

R. Oui, je suis tranquille; pourtant les soeurs sont contrariées que je n'aie pas voulu répondre au directeur. Mais je ne dois de réponse qu'au juge d'instruction.

Je vois bien qu'on cherche à me gagner; le curé de Montmartre est déjà en communication avec les soeurs d'ici. Ils vont faire tout ce qu'ils pourront pour mettre cela sur le compte de la folie; c'est qu'il faudra prêter serment, et ils savent bien que je ne vais pas me présenter bouche close à la Cour d'assises. Oui, je dirai devant tout le monde que s'il y a tant de repris de justice qui ne reviennent pas au bien, c'est la faute des prêtres; Ils sucent jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Je ne suis pas inquiète, allez, je les tiens.

Nous avons tenu à reproduire fidèlement les paroles de la fille C...; mais ce que nous ne pouvons rendre, c'est l'accent de conviction avec lequel ses réponses nous ont été faites.

Nous aurions pu insister sur quelques détails qui l'auraient montrée laborieuse, économe, d'une piété exagérée peut-être, mais correspondant à un sentiment élevé, celui de sa réhabilitation: nous avons pensé que nous devions nous en tenir exclusivement à l'appréciation des faits qui ont précédé la tentative de meurtre à laquelle elle s'est livrée, et qui, pour nous, n'est qu'une des manifestations de l'état morbide qu'il nous reste à définir.

La fille C... est atteinte de délire lypémaniaque avec prédominance d'idées de persécution. Si l'on cherchait à préciser le début des troubles, on pourrait le faire remonter à l'époque où elle allait quitter Paris, sous des vêtements d'homme, avec l'intention d'aller provoquer son frère à Bruxelles. Si nous la perdons de vue pendant les cinq années qu'elle a passées en prison, il nous est facile de rétablir à partir de ce moment l'enchaînement des faits, de constater les illusions du sens de la vue, et surtout de l'ouïe, de suivre les déterminations déraisonnables, mais logiques, qu'elles entraînent. La vie de la fille C... n'est plus, comme elle le dit elle-même, qu'un martyre; et ne se rendant pas compte de l'origine même de ce martyre, qui est son propre ouvrage, elle ne vit plus que pour trouver aux faits les plus simples, les plus habituels de son existence, une interprétation fautive. Chaque jour, ses griefs prétendus augmentent; chaque jour, un incident nouveau vient grossir le nombre des *taquineries* dont elle se croit la victime. Ses imaginaires persécuteurs sont des prêtres, qu'elle accuse d'avoir divulgué sa cause; et, sans prendre garde que c'est la préoccupation constante de la tenir cachée, qui s'est transformée en elle, elle ne voit plus dans les attitudes, dans les gestes, dans les paroles de ceux qu'elle soupçonne, que des allusions blessantes qui l'irritent. Tout son délire s'alimente de ces illusions incessantes; la surdité dont elle est atteinte en favorise encore le retour. Elle cherche à lire sur les lèvres, et ce qu'elle surprend, ce sont toujours de nouvelles insultes. Elle n'a pas conscience de la part active qu'elle prend à la création de ces interprétations fautes; et c'est avec ces éléments que se constitue un délire, en apparence si complexe, au fond si précis et si net, qui devait aboutir aux violences sur le curé de Montmartre, organisateur, selon elle, du complot tramé contre son repos, contre sa réputation.

Rien ne manque dans ses réponses, qui sont pour nous absolument significatives, ni ces expressions qu'adoptent les aliénés de ce genre, qui reviennent à chaque instant dans leurs discours, qui sont caractéristiques d'un trouble mental essentiellement chronique, Il n'y manque pas même la préméditation, dont, bien à tort, on ne suppose pas les aliénés capables; mais cette préméditation même a son caractère spécial.

La fille C... ne cache pas ses projets; il y a deux ans qu'elle avertit le curé lui-même, l'ambassadeur de Belgique, le commissaire de police, et il n'eût fallu qu'un

peu plus de clairvoyance pour empêcher un attentat dont les suites pouvaient être plus graves.

Plus nous avons examiné cette fille, plus s'est faite claire, certaine, absolue, la conviction d'une aliénation mentale déjà ancienne; et, si nous n'avions eu déjà l'examen direct pour nous éclairer, nous aurions trouvé, dans le dossier, une lettre adressée au curé de Montmartre, à la date du 7 septembre 1868, et qui ne permet aucun doute; nous en extrayons les passages suivants:

«Monsieur, écrit-elle, je veux vous dire ce que j'ai sur le coeur. Le jour de l'Adoration vous faisiez l'innocent, vous veniez de bonne heure, comme pour me donner le change, comme pour dire, je ne vois pas le prédicateur, je ne puis donc pas lui raconter votre histoire, comme si je ne savais pas qu'avant d'arriver le prêtre me connaissait; je n'ai qu'à me présenter dans l'une des églises qui s'ouvrent à la neuvaine de Mai pour apprendre combien vous êtes habile à donner les signalements. Mais pour les deux premiers prêtres qui sont venus prêcher, c'est autre chose, vous les avez fait venir pour me montrer à eux, vous m'avez parfaitement bien fait espionner.

«... Vous avez détruit par vos paroles le peu de confiance que l'on pouvait avoir encore en moi. Monsieur le curé, je ne mettrai plus les pieds dans votre église; vous avez comblé la mesure. Je vous ai prié, je vous ai supplié de ne pas me forcer à courir à l'autre bout de Paris pour sanctifier mon Dimanche, je n'ai pu l'obtenir.

«Eh bien, s'il faut se tuer de fatigue, on se tuera, voilà tout. Du reste, je ne tiens pas à la vie, car vous en avez fait un long martyr; ma réputation, vous vous en êtes joué; mon existence, vous l'avez compromise; vous m'avez fait au coeur une plaie incurable, car, quand bien même je partirais, et ce ne sera pas long, je penserai toujours avec une grande douleur que ceux-là même qui devaient être bienveillants pour moi, qui auraient dû me protéger, qui auraient dû donner l'exemple et cacher ma faute, que ce sont ceux-là même qui ont été les plus pressés de la divulguer, qui ont été mes ennemis les plus acharnés... Je me dis, les prêtres voyagent, les soeurs de charité, les frères ignorantins aussi, et comme je ne suis pas pour rester à Paris, si, n'importe où j'irai, je venais à rencontrer un prêtre, soit un frère, soit une soeur, et que ces trois différentes personnes me connaissent, je serais sûre d'être trahie là où je serais rencontrée, comme je suis sûre d'être trahie dans tout Paris, car quand le curé et le clergé donnent l'exemple, les paroissiens ont carte blanche, etc.»

En effet, elle quitte Paris, mais ses préoccupations délirantes la suivent partout. Elle se croit reconnue, espionnée, et, reprenant au loin le système organisé par elle, elle ne doute pas que les machinations odieuses dont elle était victime à Paris sont continuées en province. Il semble que ce soit à Marseille, que le projet de blesser M. le curé de Montmartre ait été conçu, et cela «parce que dans la banlieue elle a vu des gens qui chuchotaient et qui disaient: la voilà, il ne faut rien lui acheter.» Elle n'a pas plus conscience de la valeur morale de cet acte, qu'elle n'a conscience de l'état de trouble intellectuel permanent dans lequel elle vit. Elle est calme, sans inquiétude; ce qu'elle a fait, elle est prête encore à le faire; ce n'était pour elle, et ce n'est aussi pour nous, que le complément de ses conceptions délirantes.

Ce dénouement nécessaire, malheureusement non prévu par tous ceux qui ont méconnu son état, se serait produit beaucoup plus tôt peut-être, si cette femme, au lieu de n'avoir que des illusions, eût été sollicitée par des hallucinations. Mais il ne semble pas que ce phénomène ait existé chez elle; elle parle bien des moyens à l'aide desquels on parvient à savoir la pensée, mais elle ne donne à ce sujet que des renseignements un peu vagues; elle affirme qu'elle n'a rien vu, rien entendu, rien senti d'extraordinaire dans sa chambre; seulement ses voisins, pour la taquiner,

parce qu'elle est très-propre, s'amusaient à cracher devant sa porte. Pour elle, il y a toujours un fait extérieur, dénaturé, interprété dans le sens de son délire, qui sert de point de départ à ses déterminations.

Dans la prison, son attitude n'est pas moins caractéristique; méfiante et soupçonneuse, elle est déjà convaincue que les soeurs de Saint-Lazare l'espionnent pour le compte du curé de Montmartre. Elle est en garde contre le directeur, auquel elle refuse de répondre, parce que deux religieuses l'ont conduite auprès de lui. On veut lui fermer la bouche, mais «je les tiens», nous répète-t-elle, avec cette satisfaction à la fois vaniteuse et naïve des aliénés atteints de délires systématisés.

De tous ces faits, de l'étude attentive à laquelle nous nous sommes livrés, nous nous croyons autorisés à conclure:

1° Que la nommée C... (Anne-Joséphine) est atteinte d'aliénation mentale.

2° Que les troubles intellectuels qu'elle présente appartiennent au genre des délires de persécution avec illusions des sens.

3° Que le début de cette affection remonte à plusieurs années déjà. S'il ne nous a pas été possible de préciser la date de son apparition, il est resté, du moins, évident pour nous, que le délire existait en 1868, avec les caractères que nous lui retrouvons encore aujourd'hui.

4° Qu'à l'époque et au moment où la fille C... a commis l'acte dont elle est inculpée, elle était dominée par des conceptions délirantes qui lui étaient la conscience, et par conséquent, la responsabilité de ses actions.

5° Que la fille C... obéissant aux suggestions de son délire, est absolument incapable de se diriger; que, de plus, ayant perdu toute conscience de la valeur morale de ses actes, en tant qu'ils ont rapport à ses conceptions délirantes, elle est depuis longtemps et restera désormais une aliénée dangereuse.

6° Qu'il y a lieu, au point de vue de sa propre sécurité et dans un intérêt d'ordre et de sécurité publiques, de la placer et de la maintenir dans un établissement spécialement consacré aux aliénés.

À Paris, le 27 septembre 1871.

Signé: A. MOTET, É. BLANCHE.

Dans ce fait significatif, deux crises plus manifestes et des accès de moindre intensité attirent l'attention. La fille C... est prise d'une impulsion au vol qui contraste avec sa conduite habituelle. Les détails de cette poussée impulsive ne nous sont pas assez connus pour que nous y insistions. La vie ultérieure de la malade se passe dans une sorte de vagabondage moral familier aux aliénés de cette catégorie, interdit aux persécutés passifs qui sont exempts d'attaques congestives et qui ne commettent pas d'actes dangereux. À en croire son récit, le découragement moral, l'impossibilité de trouver du secours, l'abandon du clergé auquel elle s'était adressée, expliquent et justifient la diversité de ses états psychologiques: si on rédige les observations des maladies mentales sous la dictée des malades raisonnables, la formule est toujours la même; il est naturel que de telles causes provoquent de tels effets, et la folie devient la résultante logique des événements.

En réalité, il n'en est pas ainsi, et ce qui le prouve, c'est que les impulsions violentes naissent sans provocation, lentes ou instantanées, passant ou non de la pensée à l'acte, suivant que l'excitation cérébrale varie de degré.

Chez la fille C... aucun incident exceptionnel ne s'est produit. À ses périodes multiples d'excitations physico-morales, tantôt elle part en voyage à la recherche d'un parent, tantôt elle fuit au hasard pour se soustraire aux persécutions; plus calme, elle revient et se rassérène. Comment a-t-elle pu suffire, avec ses ressources plus que restreintes, à cette vie errante, nul ne le sait.

Un jour, pendant la messe, ayant hésité si longtemps, elle tire deux coups de pistolet sur le curé de sa paroisse. L'accès s'épuise rapidement, comme il arrive presque toujours en pareil cas.

La fille C... arrêtée sans résistance, plaide les circonstances plus qu'atténuantes qui ont motivé sa violence. Elle se fait, à l'usage des juges, le roman psychologique qu'elle s'est répété tant de fois. Un élément nouveau vient cependant s'y ajouter: ce n'est pas pour elle, c'est pour le droit qu'elle a combattu. À la fois héroïne et victime, elle témoigne par le mélange des aspirations vaniteuses avec la dépression mélancolique, qu'elle appartient au type des persécutés à crises impulsives.

Dans la prison, nouvelle attaque d'excitation cérébrale, sans résultat cette fois, mais qui se traduit par la terreur intermittente des religieuses qui la surveillent. On voit ainsi l'appétit du meurtre et du vol éclater comme par hasard, au cours d'un délire continu mais inoffensif dans ses phases de mélancolie.

## **DÉLIRE DE PERSÉCUTION. – HALLUCINATIONS. – ILLUSIONS DES SENS. – ACCÈS D'AGITATION MANIAQUE AIGUË. – GUÉRISON DE L'ACCÈS MANIAQUE. – PERSISTANCE DE CONCEPTIONS DÉLIRANTES ET DES HALLUCINATIONS. – MÉGALOMANIE. – MEURTRE. – IRRESPONSABILITÉ**

B... Jean, âgé de 30 ans, né à Metz (Moselle), terrassier, est un homme d'une haute stature, et qui a toutes les apparences d'une grande force physique. La physionomie a une expression étrange et qui annonce des préoccupations incessantes; il parle avec lenteur, avec hésitation même, non comme s'il cherchait à dissimuler, mais comme s'il craignait de révéler des secrets qui ne lui appartiennent pas; il a même un accent de parfaite sincérité et des formules de politesse naïve qui font contraste avec son aspect grossier. Sa tête, mal conformée, est garnie d'une chevelure épaisse, inculte, mal plantée, qui contribue encore à donner à l'ensemble de sa personne un air sauvage.

B... d'une santé habituellement bonne, n'avait pas d'habitudes d'ivrognerie. Il était seulement sujet à des érysipèles de la face et du cuir chevelu, et c'est à la suite du dernier, dont il a été atteint dans le courant du mois de juin 1869, qu'il a présenté les symptômes, d'abord d'une affection cérébrale aiguë, puis d'une aliénation mentale avec accès de fureur. Conduit au dépôt de la Préfecture de police, il est déclaré atteint de mélancolie anxieuse, et envoyé d'abord à Sainte-Anne, puis dans un autre asile où il entre le 15 juin, et d'où il sort le 10 juillet suivant, avec la mention qu'il est actuellement guéri de l'aliénation mentale qui avait motivé sa séquestration, et qu'il y a lieu de le mettre en liberté. B... revient chez lui. Depuis ce moment jusqu'au 4 septembre, il ne semble pas que B... ait attiré l'attention par des allures et des actes excentriques. Nous nous l'expliquons d'ailleurs par les manières réservées et discrètes de l'inculpé qui paraît sans cesse absorbé dans ses réflexions, et qui ne parle que difficilement et peu.

Mais si l'enquête ne nous apprend rien de positif sur ce qui s'est passé dans ce laps de temps, B... nous le fait savoir par ce qu'il raconte de tout ce qu'il a souffert depuis son retour chez lui. Nous allons reproduire textuellement le récit de B... récit qui a été fait en plusieurs fois, sans que jamais aucune trace de simulation ait pu nous inspirer le moindre doute sur sa sincérité, récit dans lequel il n'a jamais varié, et qui montre à quel point B... a la raison troublée:

Voici ce que B... nous a dit: «Il s'est marié il y a 13 ans; il a toujours aimé sa femme; c'est elle qui n'était pas bonne pour lui; elle voulait se remarier; si elle avait pensé à la Providence divine, elle n'aurait pas fait ce qu'elle a fait; elle n'aurait pas débauché autant de peuple; il ne l'a jamais surprise, mais il l'a su tout de même par beaucoup de monde; il a trouvé des signalements contre elle qui lui faisaient des injustices.

«Elle ne le trouvait pas assez bel homme. Il ne veut pas parler; ce serait trop long; il faut connaître la manière de comprendre le secret; c'est un secret qu'il a dans l'estomac. Il faut qu'il parle lentement; c'est la Providence qui le protège.

«Il entend bien le secret, lui, mais il ne peut pas le dire; il pourrait bien le faire entendre d'ici au Palais-Royal à quelqu'un qu'il voudrait; mais il ne le dirait pas à son frère: il ne peut pas le dire; c'est pour la vie; ce doit être la Providence qui lui a donné cela. Il y a au moins deux mois qu'il a vécu de poison, du verre pilé que sa belle-soeur mettait dans son vin; ses cousins étaient complices; il a été averti par des personnages somnambules; il avait tout cela sur les épaules, ils l'ont assez travaillé; il croit qu'il en est débarrassé; il a découvert et ôté les secrets aux somnambules; il croit qu'ils n'embarrasseront plus beaucoup Paris en ce moment. Il est arrivé beaucoup de choses par lui dans ces derniers temps; nous devons le savoir, ça doit être connu; il doit y avoir de l'argent de rentré par son ordre, parce que la Providence le protège; l'argent appartient à la France; dans une cellule il ne peut pas savoir la somme; il peut éteindre les incendies dans toutes les villes d'Europe; il peut se promener partout sans quitter l'endroit où il est; il ne peut pas rester en cellule; la Providence lui annonce qu'il va être empereur; avant-hier il a arrêté la colère de Dieu qui voulait punir le peuple pour ses méchancetés; il serait bien content de connaître l'empereur de France. Sa femme vit; ce n'est pas elle qui a été tuée; ils disent que c'est la femme d'un des hommes qui sont dans la cellule; c'est une somnambule qui a tué la femme; elle a voulu le tuer aussi; il a reçu quatre coups de poignard.

(Il nous montre les cicatrices sur son ventre, et nous ne voyons qu'une très-ancienne et très-petite cicatrice, produite probablement par une piqûre de sangsue.)

«C'est une nommée Françoise qui a fait tuer la femme par un homme; il se souvient que la femme a été prise par le col, et ensuite on lui a coupé le col avec un rasoir; elle n'était pas encore étranglée; il était couché dans le même lit, il n'a pas pu l'empêcher; il ne peut pas couvrir tout contre les somnambules; il en a eu jusqu'à vingt après lui, mais ils n'étaient pas assez forts, c'étaient surtout des femmes. On lui mouillait son pantalon, on voulait l'enlever pour le conduire dans son pays. On l'a fait passer pour fou; on l'a fait mener à Sainte-Anne, de là dans un autre asile; sa femme est venue le chercher en pleurant. Sa femme l'a fait sortir pour le faire assassiner par les somnambules; elle a pleuré devant les pieds de ces messieurs qu'elle avait besoin de lui.

«Après son retour chez lui, les somnambules ont commencé à le tourmenter; sa femme et ses complices ont commencé à lui donner du verre pilé; elle mangeait au dehors avec ses compagnons, et lui, mangeait son pain sec; c'était dans le vin qu'était le poison.»

Tel a été le récit de B... Dans toutes les visites que nous lui avons faites, il a constamment répété les mêmes phrases en se servant des mêmes expressions. Il lui est arrivé parfois de nous éconduire, toujours avec les mêmes formes de politesse, assurant qu'il ne pouvait pas parler. Cependant il a fini par nous avouer que les somnambules continuaient à le tourmenter; que la nuit on l'empêchait de dormir, qu'on le soulevait dans son lit, que le matelas lui donnait des secousses; et, en effet, le surveillant nous apprend que B... a rejeté le matelas tout neuf sur lequel il couchait, se plaignant qu'il avait une mauvaise odeur et qu'il contenait du poison; il a également rendu les draps, il s'enveloppe dans une couverture et s'étend sur la paille. On nous informe aussi qu'un jour il a eu un accès d'emportement; il menaçait de tout briser si on ne voulait pas laisser venir sa femme qu'il entendait l'appeler; il murmure des mots inintelligibles et il semble écouter des voix qui lui parlent; quand il se décide à répondre, il tient les discours les plus incohérents et les plus insensés; il croit que tout est détruit dans Paris, que la colonne de Juillet est renversée; il nous dit tantôt que la Seine est gelée, tantôt que l'eau est changée en sang; il voit Dieu et cause avec

lui; il a vu aussi la sainte Vierge et l'enfant Jésus dans sa maison; Dieu lui parle et lui fait connaître ses volontés; c'est lui, B... qui doit sauver le monde.

Il dit tantôt que c'est sa femme qui a été tuée, tantôt que c'est une inconnue; il accuse toujours les somnambules de le travailler; B... est tellement dominé par ses hallucinations, qu'il ne prend aucun soin de sa personne, qu'il satisfait ses besoins personnels dans son lit ou dans ses vêtements, et qu'il résiste quand on veut le nettoyer; il est constamment absorbé dans ses pensées; il passe ses journées entières à écouter les voix qui lui parlent.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, rien dans la tenue, ni dans l'accent de B... n'annonce la moindre idée de simulation; toute sa personne, au contraire, l'expression de sa physionomie, sa voix, tout est marqué au sceau de la plus parfaite sincérité. D'ailleurs, la forme même des conceptions délirantes que l'on trouve chez B... est caractéristique, et ne pourrait être imaginée et réalisée par un homme sain d'esprit qui voudrait en imposer et simuler la folie. Pour aller au-devant de l'objection de la simulation, nous avons soumis B... à une très-longue observation, et, dans les nombreuses visites que nous lui avons faites, nous n'avons jamais surpris le moindre indice qui pût nous faire douter de la réalité de l'aliénation mentale dont il présente les symptômes.

À l'appui de cette opinion, nous pouvons encore invoquer la tenue et la conduite de B... pendant et après le meurtre de sa femme. Un enfant déjà d'un certain âge, un témoin, par conséquent, est là dans la même chambre; il dort, il est vrai, mais il peut se réveiller, et, en effet, il se réveille, puisqu'il demande à B... ce qu'il scie pendant que celui-ci coupe le col de sa femme avec le rasoir; eh bien, B... ne choisit pas un moment où l'enfant serait absent, et la présence de cet enfant ne l'arrête pas. Le meurtre accompli, il recouvre le corps de sa femme avec le drap, et il reste paisiblement à côté du lit; le matin, il emmène l'enfant faire une promenade, après lui avoir dit que sa mère dormait; il rentre avec l'enfant, puis il l'envoie déjeuner au dehors, et lui, reste là, dans la chambre, et le soir, quand les voisins arrivent avec le commissaire de police, il ne paraît pas ému, il montre où est sa femme, et il se laisse emmener, sans avoir pendant toute la journée fait aucune tentative pour se soustraire aux conséquences de son action.

Ce n'est certes pas ainsi que se conduisent les criminels, et la manière d'être de B... dans la matinée et dans la journée du 5 septembre est certainement celle d'un homme qui n'a pas conscience de ses actes. De tout ce qui précède, nous concluons que:

1° B... (Jean) est atteint d'aliénation mentale, et le début de sa maladie remonte probablement à une époque déjà assez éloignée;

2° Au moment où il a commis le meurtre dont il est inculpé, B... était dominé par des conceptions délirantes et des hallucinations qui lui ôtaient la conscience de ses actes;

3° B... ne saurait être déclaré responsable du meurtre qui lui est imputé;

4° B... (Jean) est un aliéné des plus dangereux, et il y a nécessité de le séquestrer dans un asile spécial, où il devra être entouré de la surveillance la plus rigoureuse.

À Paris, le 18 octobre 1869.

Signé: G. BERGERON, É. BLANCHE.

J'ai reproduit entièrement ce rapport, parce que le cas de B... me paraît offrir plusieurs points intéressants. Les renseignements sur les antécédents héréditaires manquent, mais B... a une malformation congénitale de la tête. B... n'a pas d'habitudes d'ivrognerie; il est habituellement d'une

très-bonne santé, sauf qu'il est sujet à des érysipèles de la face et du cuir chevelu. La crise d'agitation maniaque aiguë qui a nécessité son placement dans un asile est survenu vers la fin d'un érysipèle. Cette crise n'a été que de courte durée, et B... est redevenu promptement calme, d'un caractère concentré, taciturne, ne communiquant pas ses pensées, régulier dans sa tenue, bref, mais correct dans ses réponses, il a pu dissimuler le véritable état de son esprit, et sur les instances de sa femme, il a été remis en liberté.

À peine rentré chez lui, B... est retombé sous l'empire de conceptions délirantes et d'hallucinations qui ne lui ont presque plus laissé de répit; il a lutté pendant quelques semaines contre les suggestions de son délire; puis, une nouvelle crise de surexcitation cérébrale s'est produite, et B... a tué sa femme; le meurtre accompli, il est demeuré absolument tranquille, et s'est laissé arrêter sans résistance.

Ainsi qu'on l'observe ordinairement, B... a éprouvé comme un soulagement après avoir commis l'acte qu'il considérait comme le châtement mérité de ses justes griefs; mais le délire a persisté, et dans la prison, il y a eu un nouvel accès de surexcitation maniaque.

B... déclaré irresponsable, a été placé de nouveau dans un asile; j'ai eu occasion de l'y voir plusieurs fois, et à une de mes visites je l'ai trouvé très-excité et très-irrité, et on a dû prendre à son égard des mesures exceptionnelles de surveillance; il était certainement sollicité par une nouvelle impulsion à des actes de violence.

## **DÉBILITÉ INTELLECTUELLE CONGÉNITALE. – DÉLIRE DE PERSÉCUTION. – ILLUSIONS DES SENS. – IDÉES DE SUICIDE. – ACCÈS D'EMPORTEMENT. – MEURTRE. – IRRESPONSABILITÉ**

Nous, soussignés, É. Blanche et A. Motet, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, commis le 20 novembre 1871, par ordonnance de M. Perrot de Chezelles, juge d'instruction près le tribunal de première instance du département de la Seine, à l'effet de constater l'état mental du nommé L... Antoine, âgé de 53 ans, inculpé d'assassinat commis le 7 octobre sur la personne du sieur M...; après avoir prêté serment, pris connaissance du dossier, visité le prévenu, et recueilli tous les renseignements de nature à nous éclairer, avons consigné dans le présent rapport les résultats de notre examen:

L... est un homme de 53 ans, bien constitué, qui n'a jamais présenté d'autres troubles dans sa santé que des accidents fébriles à forme intermittente, sans caractère pernicieux d'ailleurs. Son existence a été assez aventureuse. Jeune, il est allé en Californie avec M... alors son ami, plus tard son associé; il ne fit pas aux placers une brillante fortune, mais il en revint avec une vingtaine de mille francs. Après avoir passé quelque temps dans sa famille, il se maria, revint à Paris, et s'associa avec M... pour l'exploitation d'une maison de commerce: les affaires furent assez prospères pour qu'à la fin de son contrat, L... put aller vivre à E... de ses revenus, laissant M... continuer la gestion de la maison de commerce.

Nous insistons sur ces détails; ils ont une importance sérieuse pour nous; les mobiles du crime dont L... est inculpé, doivent être recherchés jusque dans les relations qui existaient à cette époque et qui se sont maintenues depuis entre les deux associés.

Tant qu'ils vécurent l'un près de l'autre, L... et M... n'eurent pas de difficultés. La maison marchait bien, et les discussions qui pouvaient naître au sujet des affaires, étaient vite apaisées. Cependant, dès cette époque, on reconnaissait à L... un caractère méfiant, soupçonneux; comme il n'avait pas de sujet sérieux de plaintes, qu'il pouvait facilement contrôler lui-même la gestion de la maison, la tenue des livres, comme d'un autre côté il trouvait dans ses occupations au dehors une diversion assez puissante, il n'y eut jamais de scènes de violences, ni même de récriminations très-vives. Il n'en fut plus ainsi quand L... quitta la maison de commerce, laissant M... seul à la tête des affaires. Sa situation avait été nettement établie, la liquidation s'était faite régulièrement; les termes de paiement des sommes et des intérêts dus à L... avaient été convenus, rien, en un mot, n'avait été négligé, et il eût dû trouver dans l'exactitude avec laquelle ces conventions furent exécutées en 1800 et 1870 une sécurité entière. Il n'en fut rien.

Il se produisit chez lui ce qui se voit trop fréquemment chez les hommes qui passent tout à coup d'une vie laborieuse et active à une vie oisive. Il prit ombrage de tout. Il se figura que son associé ne lui rendait pas de comptes fidèles, il vécut avec cette idée, sans cesse présente à son esprit, assez inquiet pour en parler souvent à sa femme, assez maître encore de lui, dans les premiers temps, pour ne pas venir lui-même à Paris, pour y envoyer sa femme à l'époque des échéances. Peu à peu les préoccupations, de vagues qu'elles étaient, prennent une forme plus précise: «Il

a entendu dire que son associé M... prétendait que lui, L... était mort dans une maison de fous.»

Par qui a-t-il entendu tenir ce propos? «C'est un homme âgé qu'il ne connaît pas, qui doit demeurer dans un village voisin, qui est venu pour l'avertir; il a d'autres indices: M... lui a écrit une lettre à laquelle il ne comprend rien, on lui a dit d'apporter du papier timbré, qu'est-ce que cela veut dire? Ce sont des énigmes pour lui.» Jusque-là encore L... reste dans cet état d'indécision, d'incertitude, qui appartient aux périodes initiales des délires; mais il y apporte un caractère particulier qui nous semble important à signaler. Il oublie pendant de longs mois ses inquiétudes; il vit, calme en apparence, partage entre des occupations d'une extrême simplicité, il va à la pêche tous les jours, rentre paisiblement chez lui, n'a pas d'habitudes alcooliques, est, en un mot, pour tout le monde, un de ces hommes inoffensifs qui ne donnent aucun prétexte à la malignité publique de s'occuper d'eux. Et cependant, en y regardant d'un peu plus près, on trouve dans le dossier même des renseignements curieux: le brigadier du gendarmerie, le maire de la commune déclarent que L... est très faible d'esprit, que ses idées sont souvent décousues, qu'il n'a pas toujours la tête à lui, que du reste, il n'a jamais donné lieu à des plaintes, que, s'il a parfois le caractère emporté, il ne s'est livré sur personne à des violences. Le rapport ajoute qu'il parlait volontiers de ses affaires et de l'irrégularité avec laquelle M... tenait ses engagements vis-à-vis de lui.

Son départ pour Paris dans les premiers jours d'octobre ne fut pas annoncé. Sa femme était venue comme d'habitude, quelques jours auparavant, elle n'avait pas terminé le règlement des comptes.

L... mécontent, résolu de faire lui-même le voyage, et sans laisser soupçonner qu'il eût de mauvais desseins, il s'exprima, cependant, dès ce moment, sur le compte de M... avec une vive animosité.

Arrivé à Paris, il visite quelques personnes; partout il se montre excité contre M... on prévoit une discussion, on ne prévoyait pas cependant qu'un meurtre en serait la conséquence dernière. Le troisième jour de son arrivée, L... se présente le matin chez son associé; ne le trouvant pas, il va déjeuner; ce déjeuner n'est pour lui l'occasion d'aucun excès, et vers deux heures de l'après-midi, il se présente de nouveau chez M... qui l'attendait. Là, sans discussion, sans provocation d'aucune sorte, comme l'affirment les témoins. L... frappe M... d'un coup de couteau dans le ventre, en présence du caissier, de deux jeunes gens, employés de la maison, qui se trouvaient à quelques pas de lui dans le magasin.

Tel est l'acte sur le caractère duquel nous avons à nous prononcer.

A-t-il été commis avec conscience, avec une entière liberté morale?

Est-ce au contraire un acte qui ne saurait être considéré comme entraînant la responsabilité du prévenu?

C'est dans l'examen attentif de L... dans l'observation prolongée à laquelle nous l'avons soumis, dans les réponses qu'il a faites à nos questions, dans les pièces même du dossier, que nous trouvons les éléments d'une conviction absolue, et les conclusions qui nous sont demandées. L... est détenu depuis le 7 octobre; nous le trouvons à la prison de Mazas, et dès notre première visite, nous pouvons constater combien son intelligence est peu active, combien sa mémoire est affaiblie. Il a peine à se souvenir du nombre de jours écoulés depuis son arrivée à la prison, et nos tentatives pour l'amener à faire un calcul d'une extrême simplicité n'aboutissent qu'à cette réponse: «Voyez-vous, messieurs, les chiffres, ce n'est pas mon fort.» Nous l'avons visité un grand nombre de fois, et voici le résumé de nos longues

entrevues avec lui. Il nous est impossible de laisser aux discours de L... leur physionomie réelle; avec quelque soin que nous ayons cherché à les reproduire, ils sont tellement diffus, incohérents même, que rien n'est plus difficile que de les fixer, et, involontairement nous leur donnons une suite qu'ils n'ont pas, et qui ne peut manquer de les faire considérer comme moins déraisonnables qu'ils ne le sont en réalité.

Cependant, il y a, dans le courant de ces récits, qui nous transportent tout à coup de Paris jusqu'en Californie, des expressions caractéristiques, des phrases qui traduisent un état mental tout spécial, et qui ont été pour nous une nouvelle source de convictions.

D. Depuis combien de temps êtes-vous ici?

R. Je suis à la préfecture depuis le 7 octobre.

D. Combien cela fait-il de temps?

R. Je ne sais pas, un mois et quelques jours.

D. De quel mois?

R. (Avec hésitation), de décembre, non, de novembre.

D. Pourquoi avez-vous été arrêté?

R. J'ai eu des disputes avec mon associé, il m'a tendu des guet-apens, c'est à propos de nos affaires, quand je me suis retiré, il me devait de l'argent; je n'ai pas d'instruction, je ne savais pas bien faire les comptes, notre dernier inventaire n'avait pas été fait comme il faut. Ma femme a fait venir une demoiselle qui connaît très-bien la tenue des livres, elle m'a dit, mais est-ce que les créances mauvaises ou douteuses ne sont pas comptées? Je lui ai dit que si, mais je me doutais de quelque chose, parce que j'avais trouvé dans le coffre à bois du magasin une feuille de papier où il y avait une signature. On m'avait fait signer un soir, je n'avais pas fait attention, mais ce n'est pas comme cela qu'on fait un inventaire.

Moi, je suis très-bon commerçant; je faisais la place avec le cheval et la voiture. J'avais toujours mes factures prêtes, dans cette poche là, par ici l'argent, et puis dans les poches de mon pantalon; je les faisais faire en cuir, c'est plus solide. J'allais chez un client M. B... facteur d'orgues, je lui disais: Monsieur, c'est moi j'ai de bonnes marchandises à vous offrir; et nous nous entendions sur le prix; j'achetais des peaux, du côté de la rue Montorgueil. J'arrive un jour chez M. L... il me dit: «Est-ce que vous êtes bien avec votre associé? Mais oui, lui répondis-je, c'est un très-bon garçon.

– Ah bien! tant mieux pour vous.»

M... ne lui revenait pas; il ne connaissait pas bien la peau, il a vendu une fois pour quatre francs du maroquin qui valait dix francs.

Moi, c'était mon affaire, – par exemple je ne suis pas fort sur les chiffres, mais on ne m'attrape pas facilement, un coup d'oeil à droite, un coup d'oeil à gauche, l'oeil américain, je vois tout, et malheur à qui me tromperait, je lui ferais sortir les boyaux du ventre pour les jeter aux voutours du la Californie.

(À ces paroles, L... qui jusque-là s'était tenu tranquillement assis près de nous, se lève, la physionomie altérée, menaçante, le bras étendu, comme s'il eût devant lui un ennemi.) Nous le laissons se calmer, et nous essayons encore de le ramener aux jours qui ont précédé le meurtre.

Il nous répond en ces termes:

«Je n'étais pas mal avec M... c'était un vieux camarade, nous étions ensemble en Californie, c'est là que nous avons été malheureux; pas de pain à se mettre sous la dent, le blé valait 500 francs le sac, et avec cela, il fallait toujours se défier. Les Indiens étaient là qui nous guettaient, j'ai reçu une flèche ici dans la joue, mais je crois bien que j'ai démolé celui qui me l'a envoyée.»

D. Avez-vous cherché à vous en assurer?

R. Vous savez, on ne s'aventure pas; quand on en tue, on les laisse là, les bêtes les dévorent, mais quand vous tombez, vous les blancs, vous êtes sûrs d'être mangés. Une fois nous étions partis une douzaine, ils voulaient aller trop avant, moi je n'ai pas voulu, je suis revenu au placer.

D. Laissons un moment la Californie. Quand vous êtes revenu à Paris, le 5 octobre, êtes-vous allé chez M... dès votre arrivée?

B. Non, j'avais des écrevisses dans mon panier, je suis allé les porter chez Mme T... mais il m'est arrivé en y allant une drôle d'affaire; je rencontre en face du jardin du Temple un jeune homme que je ne connaissais pas, et qui me dit: Bonjour, M. L... vous voilà? – Oui monsieur. Vous allez bien, M. L...? Pas mal, merci. Vous allez chez M...; – et puis il se met à ricaner, et il me dit: «Eh bien, méfiez-vous, ils vont vous faire votre affaire.» «C'est drôle, que je me dis, est-ce qu'il y a un guet-apens, ouvrons l'oeil.»

À partir de ce moment, tout lui est suspect.

Dans le café où on ne l'a pas vu depuis longtemps, l'accueil d'anciennes connaissances excite sa méfiance, il est en garde contre tout le monde, et sans faire part à personne de ses soupçons, il observe; il trouve extraordinaires les choses les plus simples; cependant il n'est pas menaçant encore pour M...; il parle de lui avec une évidente animosité, mais si l'on craint une discussion un peu vive, rien ne fait prévoir la scène violente, le meurtre du 7 octobre.

Ce jour-là L... arrive vers onze heures au magasin, M... est absent; Mme M... reçoit l'ancien associé de son mari, et lui donne rendez-vous pour deux heures.

L... va déjeuner au café T... le repas est sobre; vers une heure et demie M... de retour à son magasin, envoie prévenir L...; ici se place un détail qui dans l'appréciation des faits nous paraît avoir la plus sérieuse importance.

L'employé de M... par un mouvement tout naturel d'ailleurs, regarda peut-être à travers les vitres du café avant d'entrer; ce qu'il y a de certain, c'est que L... vit dans cet acte si simple, un espionnage, «ils me guettaient, nous dit-il, car je n'avais pas bu la dernière goutte de mon café que Mme T... me dit: «M. L... on vous demande au magasin,» – et en disant cela, elle avait un air triste comme je ne lui avais jamais vu. Elle n'est pas gaie de caractère, mais jamais je ne lui avais vu une figure comme cela. Ce n'était pas naturel.

Je me lève, je prends mon chapeau, et je vais chez M... J'arrive. Il était dans le magasin, – je lui dis bonjour, il me dit, que me veux-tu? – Autrefois, s'il m'avait dit cela, comme cela, j'aurais pris mon chapeau, et je lui aurais répondu, prends le cheval et la voiture, fais la place si tu veux, moi, je m'en vais, parce que cela ne me va pas qu'on me parle comme cela.

Je lui répons, je viens régler nos comptes, et nous passons dans le bureau. J'étais du côté de la porte du couloir; aussitôt je reçois un coup de poing là, sur le derrière de la tête, et je me sens empoigné par les deux commis, je me débats, et

j'envoie à M... qui était devant moi, un coup de couteau; je ne sais pas où je l'ai attrapé.»

D. Vous aviez donc votre couteau ouvert sur vous?

R. Oui, je le portais toujours dans la poche de ma redingote.

D. Pourquoi était-il enveloppé avec du papier?

R. C'était pour ne pas me couper, et pour ne pas couper ma poche.

D. Mais on ne porte pas un couteau ouvert dans sa poche.

R. C'était pour me défendre si on m'attaquait. Je ne sortais pas sans cela, on ne peut pas savoir; il y a des communeux qui rôdent le soir, et qui vous attaqueraient très-bien.

D. Mais enfin, M... ne vous avait rien fait?

R. C'était un coup monté: je l'ai bien vu quand on est venu me chercher au café. Je ne me suis défendu qu'après le coup du guet-apens de la porte du couloir de la cuisine.

D. Avez-vous vu quoiqu'un?

R. Non. Quand je me suis retourné, je n'ai vu personne, c'est un peu sombre, mais j'ai bien senti le coup de poing sur le derrière de la tête: ça m'a fait baisser. C'est terrible d'être comme cela!

À partir de ce moment, L... entre dans une phase d'excitation violente, il se frappe la tête en disant: «Il y a des moments où je n'ai plus ma tête à moi.» Il pleure; il n'exprime pas de regrets, cependant, au sujet du meurtre qu'il a commis; au contraire, au souvenir des injures qu'il est convaincu qu'on lui a faites, de sa haine contre M... il en arrive à un état d'extrême agitation, que nous avons beaucoup de peine à calmer, et qui nous inspire de telles craintes que L... ne se livre soit contre lui-même à quelque acte de désespoir, soit contre ses codétenus à des violences, qu'un mot, une plaisanterie auraient pu provoquer, que nous nous rendons auprès du directeur de la prison pour le prévenir de l'état dans lequel nous laissons L... et pour lui recommander de redoubler de surveillance.

Dans toutes nos visites, nous avons toujours insisté près de L... pour savoir quels étaient au juste ses griefs contre M...; nous croyons devoir reproduire encore quelques-unes de ses réponses sur ce sujet.

D. Pendant que vous étiez l'associé de M... avez-vous eu avec lui des discussions un peu vives?

R. Je n'ai pas eu un mot avec lui pendant onze ans, nous étions très-bien ensemble.

D. Vous n'avez jamais pensé qu'il voulût vous faire du mal?

R. Non, mais depuis, cela m'est revenu: j'ai oublié de vous dire cela; je me suis rappelé qu'il y a quelques années, en 1867, je crois, M... me fit cadeau de plusieurs bouteilles d'eau-de-vie.

Un matin, avant de partir pour mon travail, j'en pris un petit verre; je ne me suis senti de rien d'abord; un quart d'heure après, voilà qu'il me pousse des sueurs, je me sens un grand malaise, et je vomis dans la rue. Je m'arrête chez un marchand de vin, où je prends un verre d'eau sucrée; j'arrive au magasin, M... me dit: «qu'est-ce que tu as, tu es tout pâle, tu as l'air malade», j'avais un mal de tête épouvantable, puis ça s'est passé.»

D. Avez-vous cru que l'eau-de-vie était empoisonnée?

## **Конец ознакомительного фрагмента.**

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, [купив полную легальную версию](#) на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.